

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 26 juin 2017)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret concernant les demandes
de crédits supplémentaires au budget 2017 (suppléments 2017)***La commission parlementaire des finances,*

composée de M^mes et MM. Damien Humbert-Droz, président, Martine Docourt Ducommun, vice-présidente, Andreas Jurt, Didier Boillat, Olivier Lebeau, Jan Villat, Matthieu Aubert, Jonathan Greillat, Baptiste Hurni, Johanne Lebel Calame, Florence Nater, Daniel Ziegler, François Konrad, Fabien Fivaz et Jean-Charles Legrix,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :***Commentaire de la commission**

Depuis plusieurs années, certains postes budgétaires tels que les hospitalisations hors canton sont sous-estimés par le Conseil d'État. Cette situation ne devrait pas perdurer dans toute la mesure du possible à l'avenir. Il est fortement souhaité que les budgets soient établis de façon plus fine et qu'ils soient plus proches de la réalité. En effet, l'argent lié à ces crédits supplémentaires est déjà dépensé et il est difficile de refuser ces crédits supplémentaires.

Il serait souhaitable de connaître, pour les prestations effectuées hors canton, le détail entre les prestations que le canton est capable de fournir et ceux dont il n'a pas la compétence, ceci afin d'identifier les raisons qui poussent un certain nombre de patients à aller se faire hospitaliser ailleurs. Le conseiller d'État Laurent Kurth nous indique qu'une part importante du volume des hospitalisations hors canton est liée à trois acteurs, les CHU, la maternité à Saint-Imier et parfois au choix de patients pour des établissements un peu plus confortables, tels que la Clinique des Tilleuls.

Au niveau des bonnes nouvelles, la commission a pris connaissance de deux éléments positifs non connus lors de l'établissement de ce rapport, soit le fait que dans les comptes 2017, il pourra être dissous une réserve de 7 millions de francs qui avait été prévue pour les institutions neuchâteloises. En effet, le Conseil d'État a gagné devant le Tribunal fédéral pour une procédure engagée en 2010 sur la question de la fixation des tarifs médicaux (TARMED). D'autre part, dans un autre domaine, la Banque nationale suisse va verser sur l'exercice 2017 un montant supplémentaire d'un peu plus de 10 millions de francs, compte tenu des résultats enregistrés en 2016.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 12 septembre 2017

Au nom de la commission des finances :

<i>Le président,</i>	<i>Le rapporteur,</i>
D. HUMBERT-DROZ	J.-C. LEGRIX